



GREEN
MUNICIPAL
FUND

FONDS
MUNICIPAL
VERT

Communauté de pratique d'Adaptation en action

Mandat

Émilie Campbell-Renaud

À PROPOS DE L'INITIATIVE LEADERSHIP LOCAL POUR L'ADAPTATION CLIMATIQUE

Le 3 juin 2024, le Fonds municipal vert (FMV) de la FCM a lancé sa plus récente initiative, Leadership local pour l'adaptation climatique (LLAC). Ce programme de 530 millions de dollars représente l'un des investissements les plus importants de l'histoire du Canada pour la création de collectivités viables et résilientes face aux changements climatiques et constitue une initiative clé de la Stratégie nationale d'adaptation du Canada. Axée sur le renforcement des capacités, cette initiative offrira des formations et des activités de renforcement des compétences qui permettront aux administrations locales d'accroître la résilience des collectivités et d'obtenir les outils dont elles ont besoin pour réaliser une planification proactive et équitable en matière d'action climatique.

Par le biais d'offres de financement et de renforcement des capacités offertes aux administrations locales, l'initiative LLAC soutiendra trois domaines d'action en matière d'adaptation, soit la planification, la mise en œuvre ainsi que le financement, afin d'aider les municipalités et leurs partenaires à renforcer la résilience à long terme des collectivités. **Il s'agit d'une occasion exceptionnelle pour les municipalités d'améliorer leur résilience climatique de manière proactive tout en adoptant une approche équitable et inclusive. D'ici 2031, l'initiative aura permis de financer plus de 1 400 activités municipales et de renforcer les capacités de milliers de personnes.**

Pour soutenir la résilience climatique à long terme, l'initiative LLAC adoptera une approche à trois volets :

- Plans et processus adaptés au climat : Intégration de la résilience climatique équitable et inclusive dans les plans, les processus et les systèmes de gestion municipaux, comme les systèmes de gestion des actifs.
- Adaptation en action : Amélioration de la mise en œuvre des mesures d'adaptation climatique équitables prises par les municipalités canadiennes.
- Financement de l'adaptation : Augmentation des nouveaux modèles de financement utilisés par les municipalités canadiennes pour financer les projets d'immobilisations liés à l'adaptation aux changements climatiques.

Pour soutenir ce travail, le FMV et ses partenaires offriront des activités de renforcement des capacités telles que l'apprentissage facilité par les pairs, des cohortes affectées à des enjeux communs en matière d'adaptation ainsi que de l'assistance technique, de la formation et de l'accompagnement. Des produits de connaissance, notamment des guides, des cours et d'autres ressources, seront également élaborés et diffusés par le FMV, ses partenaires et ses collaborateurs pour faciliter la mise en œuvre du programme.

À PROPOS DU VOLET ADAPTATION EN ACTION

Adaptation en action offre des subventions et des activités de renforcement des capacités précisément dans le but de favoriser la mise en œuvre de mesures d'adaptation aux changements climatiques *équitables*.

Cette initiative de financement est principalement axée sur les études de faisabilité et les projets de mise en œuvre.

L'objectif global du volet Adaptation en action consiste à aider au moins 500 municipalités sur 8 ans, dont 75 % ayant une population inférieure à 100 000 habitants, à améliorer, à mettre à l'essai et à mettre en œuvre à grande échelle des approches innovantes et collaboratives pour s'adapter aux changements climatiques. Ces projets mettront en application la planification et les processus soutenus dans le cadre du volet Plans et processus adaptés au climat de l'initiative LLAC. Adaptation en action soutiendra de petits projets, ainsi que des collaborations multisectorielles et interprovinciales ou interterritoriales, dans des domaines où l'innovation en matière d'adaptation climatique municipale est la plus nécessaire pour surmonter les obstacles à une mise en œuvre à grande échelle. Ce soutien prendra la forme de subventions ainsi que de documents et d'activités de renforcement des capacités. Une attention particulière sera portée au soutien de nouveaux types de projets en vue de mettre à l'essai et de mettre en œuvre les mesures définies dans les plans d'adaptation, notamment :

- Des collaborations régionales et multisectorielles pour la mise en œuvre de projets d'adaptation, notamment avec les municipalités, les communautés autochtones et des partenaires (p. ex. des organisations à but non lucratif et du secteur privé), afin de traiter plus efficacement les problèmes d'adaptation communs qui transcendent les secteurs et les frontières juridiques;
- De nouveaux outils, politiques et règlements fiscaux (un important levier municipal qui est sous-utilisé en tant qu'outil de politique d'adaptation) pour permettre la mise en œuvre de mesures d'adaptation à l'échelle locale;
- De nouvelles solutions de mise en œuvre pour l'intégration des infrastructures grises conventionnelles ou naturelles;
- Des initiatives pilotes pour l'utilisation innovante d'actifs existants afin d'obtenir des avantages en matière d'adaptation et d'exploiter leur potentiel pour un déploiement à plus grande échelle.

À PROPOS DE CETTE COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE

Dans le but de créer des **occasions d'apprentissage entre pairs relativement à la mise en œuvre de mesures d'adaptation qui réduisent les risques qu'une collectivité subisse les incidences des changements climatiques**, l'équipe de renforcement des capacités du FMV lancera la Communauté de pratique (CdP) d'Adaptation en action en novembre 2024. **La CdP offrira la possibilité aux membres du personnel qui prennent part à des projets réalisés dans le cadre de l'initiative LLAC dans leur collectivité d'entrer en contact avec des pairs de partout au Canada, de discuter de défis communs et de pratiques exemplaires et d'apprendre les uns des autres et des spécialistes du domaine dans le but d'acquérir des connaissances et des compétences et de bâtir des réseaux qui les aideront à mener à bien leurs projets.** Les membres s'engagent à participer activement à la CdP, à aborder leurs expériences et leurs apprentissages et à contribuer à l'élaboration de nouvelles pratiques exemplaires en matière d'adaptation climatique au pays.

Étendue des activités

Les thèmes abordés par cette CdP seront axés sur la mise en œuvre de projets d'adaptation. Dans cette optique, son objectif consiste à offrir aux membres un espace pour :

- échanger des connaissances, des ressources et des pratiques exemplaires sur la conception, la mise en œuvre, l'analyse et la mise à l'adaptation à grande échelle d'initiatives d'adaptation municipales;
- entrer en contact avec des spécialistes en matière d'adaptation aux changements climatiques;
- accéder à des formations de groupe et à des occasions de perfectionnement professionnel;
- prendre connaissance des ressources nationales et des activités de renforcement des capacités liées à l'initiative LLAC.

La CdP explorera les aspects suivants du volet Adaptation en action :

1. Détermination et élaboration de projets. Cela consistera notamment à :

- Déterminer les conséquences des risques climatiques sur les actifs ou les services liés à un projet particulier ainsi que les répercussions sur différentes personnes et différents groupes.
- Hiérarchiser les actions (en fonction des possibilités actuelles, de la [cartographie des risques](#), des fonds disponibles, des circonstances, de l'expertise, des solutions multiples, des besoins à court et à long terme, de la capacité, de la distribution équitable/des possibilités, etc.).
- Évaluer les pratiques, les plans, les projets et les politiques locaux existants en la matière.
- Déterminer les parties prenantes et les détenteurs de droits qui devraient être appelés à participer, ainsi que le moment et la manière de les mobiliser (mobilisation inclusive).
- Déterminer la portée d'un projet.
- Tisser des liens entre les systèmes de connaissances.
- Recueillir les données liées au projet.
- Gérer l'incertitude (p. ex. en ce qui concerne les tendances climatiques, les coûts).
- Assurer le financement, y compris pour les demandes de financement.
- Obtenir une expertise en matière de planification et travailler avec des experts-conseils.
- Évaluer les risques liés au projet et planifier leur atténuation.
- Élaborer des plans détaillés de mise en œuvre du projet.

2. Mise en œuvre du projet. Cela consistera notamment à :

- Élaborer un plan de mobilisation et de collaboration durant la mise en œuvre et assurer le maintien d'une dynamique.
- Mobiliser des populations diverses et présentant des inégalités.
- Travailler avec des experts-conseils et des spécialistes externes.
- Offrir un soutien propre aux petites collectivités, aux collectivités rurales et aux collectivités éloignées.
- Travailler dans un espace limité (grandes municipalités urbaines).
- Mettre en œuvre des mesures particulières de différents types :
 - Mesures axées sur la nature/biodiversité (p. ex. restauration de milieux humides, plantation d'arbres, mesures harmonisées à Intelli-feu, réhabilitation du littoral)
 - Mesures liées aux infrastructures/aux bâtiments (p. ex. amélioration des systèmes d'eaux pluviales, déplacement d'infrastructures municipales, rénovations)
 - Mesures de résilience sociale (p. ex. centres de résilience, bilans de santé, systèmes d'alerte précoce)
 - Mesures économiques (p. ex. analyse de rentabilité, mesures d'incitation)
 - Mesures de préparation en vue de l'accueil possible de réfugiés climatiques

3. Incidence et analyse du projet. Il pourra s'agir des éléments suivants :

- Évaluation et suivi.
- Analyse des coûts du projet en tenant compte des effets climatiques à évolution lente ou très intenses.
- Évaluation de la manière dont les mesures d'adaptation protègent la prestation de services en réduisant les risques et les dommages.
- IRC propres au projet et mesure de l'incidence.
- Amélioration de la collaboration et mesure de sa valeur.
- Communication et sensibilisation : rapport/partage/promotion des progrès et de l'achèvement du projet.
- Valeur du projet et des mesures d'action climatique.
- Rapports annuels et stratégiques.
- Maintenance.

Admissibilité et adhésion

Membres :

- La participation à cette CdP est ouverte au **personnel municipal** et aux **élus** qui se sont engagés à mettre en œuvre des mesures visant à adapter équitablement leur collectivité aux incidences des changements climatiques, peu importe leur niveau d'expérience dans le domaine de la résilience climatique.
- Pour maintenir une base de membres active et dynamique, le FMV recommande d'avoir **1 à 3 membres principaux par municipalité**. Les membres principaux peuvent également désigner des remplaçants qui recevront les communications de la CdP et pourront participer de manière ponctuelle aux réunions.
- Les membres principaux doivent s'engager à participer à un minimum de 4 réunions par année civile.

Invités :

Le personnel du FMV invitera des conférenciers et des animateurs à participer aux réunions de la CdP en fonction des besoins et des intérêts du groupe. Les invités pourront être des praticiens ou des représentants de diverses organisations, ainsi que des membres de la CdP.

Les membres seront encouragés à inviter des collègues municipaux à participer à certaines réunions au cas par cas, lorsque cela s'avérera pertinent. Aucune approbation ne sera requise, mais les coordonnées de ces personnes (nom, fonction, municipalité, adresse électronique) devront être envoyées par courriel à l'adresse ecrenaud@fcm.ca avant la réunion. Ces personnes ne recevront pas les communications régulières liées à la CdP.

Format et fréquence des réunions

- Les réunions se tiendront **tous les deux mois pendant une heure et demie par le biais de la plateforme Zoom**. D'autres réunions pourraient être organisées au besoin.
- Les réunions consisteront généralement en une courte présentation suivie d'une période relativement longue consacrée à l'apprentissage entre pairs, à des discussions et à des ateliers.
- Les thèmes prioritaires seront définis en consultation avec les membres de la CdP et seront liés à la conception et à la mise en œuvre efficaces d'initiatives d'adaptation.

Réunion de préancement

Le FMV tiendra un événement de préancement en personne pour les deux CdP de l'initiative LLAC (*Adaptation en action* et *Plans et processus adaptés au climat*) dans le cadre du Forum Villes viables 2024 de l'ICLEI (du 23 au 25 octobre 2024) à Vancouver. Cet événement parallèle sera destiné à ceux qui ont demandé ou souhaiteraient demander un financement au titre de l'initiative LLAC (pour l'un ou l'autre des volets *Plans et processus adaptés au climat* et *Adaptation en action*), ainsi qu'à ceux qui souhaitent participer à cette CdP. La participation à cet événement **n'est pas** obligatoire pour se joindre à la CdP. Une préinscription sera nécessaire. L'événement de préancement permettra de promouvoir les deux CdP, de sensibiliser le public cible, d'expliquer en quoi consisteront les CdP et de recueillir des commentaires sur des sujets d'intérêt.

Réunions ordinaires :

Pour tenir compte de la disponibilité des participants sur différents fuseaux horaires, les réunions auront généralement lieu le troisième mardi des mois suivants (exception : les réunions de décembre auront lieu le deuxième mardi), de **13 h à 14 h 30 (HE)** :

- Février 2025
- Avril 2025
- Juin 2025
- Août 2025
- Octobre 2025
- Décembre 2025 (exceptionnellement le deuxième mardi)
- Février 2026

Au besoin, les réunions pourront être reportées afin d'éviter un conflit avec d'autres événements municipaux liés à l'adaptation et à l'action climatiques, en cas de jour férié ou pour laisser la place à d'autres activités pertinentes pour les membres de la CdP.

La CdP sera bilingue, et les membres pourront y participer dans la langue officielle de leur choix. Les séances se dérouleront en anglais avec un soutien linguistique en français. **La situation sera inversée pour une réunion sur quatre, alors que cette séance se déroulera en français, avec un soutien linguistique en anglais.** Les diapositives, les résumés et les ordres du jour seront toujours accessibles dans les deux langues. D'autres documents importants des réunions seront traduits en fonction des besoins. Les réunions en petits groupes tiendront compte des préférences linguistiques des participants.

Le format des activités de la CdP sera adapté pour répondre aux besoins des membres et sera mis à jour au fur et à mesure de l'évolution de ces besoins.

Événements en personne

Reconnaissant la valeur des rencontres en personne pour l'établissement de relations et l'apprentissage entre pairs, la FCM s'engage à organiser les événements en personne suivants pour les membres de la CdP d'Adaptation en action :

- Un événement de pré-lancement de la CdP sera tenu en personne lors du Forum Villes viables 2024 de l'ICLEI à Vancouver.
 - Événement parallèle destiné à ceux qui ont demandé ou souhaitent demander un financement dans le cadre de l'initiative LLAC, ainsi qu'à ceux qui souhaitent participer aux CdP.
 - Cet événement servira à :
 - Présenter des renseignements clés sur le rôle des deux CdP liées à l'initiative LLAC.
 - Offrir aux participants une plateforme pour échanger sur les projets qu'ils ont l'intention de réaliser.
 - Prendre connaissance des sujets que les participants souhaiteraient aborder dans le cadre de leur CdP.
- Une réunion en personne des membres de la CdP sera organisée chaque année, parallèlement à la Conférence sur les collectivités durables de la FCM ou à une autre conférence ou à un autre événement national pertinent.

Veillez noter que les bénéficiaires d'un financement dans le cadre de l'initiative LLAC pourront utiliser une partie de leur subvention pour payer le temps de travail et les frais de déplacement des membres de leur personnel participant à ces réunions, et doivent donc prévoir une ligne pour ces dépenses lorsqu'ils préparent le budget de leur proposition.

Rôles et responsabilités

Personnel du FMV

Le personnel du FMV gèrera la communauté et fournira un soutien administratif afin de veiller à ce que le groupe atteigne ses objectifs, en s'acquittant notamment des tâches suivantes :

- En ce qui concerne les réunions, se charger du calendrier, du contenu, des ordres du jour, de l'interprétation simultanée, des liens Zoom, des diapositives/ressources et d'autres aspects logistiques.
- Coordonner la tenue d'événements en personne et en assurer la logistique.
- Préparer et diffuser les ordres du jour, les procès-verbaux et la documentation des réunions, ainsi que les occasions à venir, les ressources à partager, les présentations et d'autres documents connexes.
- Mettre en place la technologie et le soutien linguistique pour les réunions.
- Réaliser des sondages sur le déroulement des réunions.
- Inviter des invités et des conférenciers.
- Animer les réunions.
- Créer et gérer un dossier de documents partagés.
- Tenir à jour la liste des membres et intégrer les nouveaux membres.
- Rassembler la documentation et les leçons retenues et les diffuser auprès des membres du groupe et d'autres municipalités et parties prenantes intéressées, s'il y a lieu.
- Coordonner les évaluations périodiques et adapter le format des réunions et les activités connexes pour répondre aux besoins et aux commentaires des membres.

Membres de la CdP

Les membres de la communauté de pratique s'engagent à participer activement aux activités du groupe et à contribuer à la réalisation de ses objectifs, notamment par les moyens suivants :

- Assister régulièrement aux réunions, ou désigner un remplaçant au besoin, en s'efforçant d'assister à au moins 4 des séances mentionnées ci-dessus.
- Partager des expériences, des connaissances et des ressources avec les membres afin de permettre à tous de mieux relever leurs défis et mettre en œuvre leurs programmes et afin de soutenir la conception et la mise en œuvre efficaces d'autres initiatives d'adaptation locales.
- Diffuser l'information pour faire progresser l'adaptation au Canada (p. ex. élaboration de programmes et de politiques, recherches ou études, ressources documentaires, tenue d'événements).
- Fournir, au moment opportun, des commentaires et une rétroaction sur les activités de la CdP.
- Contribuer à l'évaluation annuelle de la CdP et de ses outils.
- Partager des ressources et des occasions à venir qui pourraient intéresser les autres membres de la CdP : les membres sont encouragés à partager des renseignements sur d'autres activités d'apprentissage liées à l'adaptation aux changements climatiques avec le groupe et avec le personnel du FMV afin d'éviter la duplication des activités et d'aider à promouvoir ces événements à plus grande échelle.

Communications du groupe

Les membres seront invités à accéder à un dossier Sharepoint pour la CdP d'Adaptation en action hébergé par la FCM. Cette plateforme permettra aux membres d'accéder aux documents des réunions précédentes et de partager des ressources liées à la CdP. La FCM fournira un soutien technique pour que les membres puissent accéder à la plateforme. L'utilisation de Sharepoint sera évaluée périodiquement pour s'assurer qu'elle répond aux besoins du groupe.

Code de conduite

La CdP a établi les normes suivantes pour aider les membres à travailler et à collaborer efficacement pendant les réunions :

- **Contribuer au bon fonctionnement** du groupe en respectant les heures de début et de fin des séances.
- **S'engager à préserver la confidentialité** des histoires personnelles de chacun.
- **Communiquer de manière sincère** en partageant ses propres expériences vécues et éviter de parler au nom des autres.
- **S'efforcer de rester à l'écoute** et engagé pendant les séances et éviter de faire plusieurs choses à la fois.
- **Rester ouvert** en prenant conscience des jugements et des a priori que l'on porte sur soi ou sur les autres et essayer de les mettre de côté, si possible.
- **Faire preuve de curiosité** : écouter dans le but d'apprendre, et chercher d'abord à comprendre, puis à être compris. Tirer parti de cet espace en tant que lieu d'échange et d'apprentissage.
- **Prendre sa place et faire de la place** pour que toutes les voix puissent être entendues.
- **Accueillir et respecter la diversité** en reconnaissant que de nombreux points de vue et vérités sont réels et peuvent coexister.
- **Accepter et s'attendre à ce que certaines choses n'aboutissent à aucune conclusion claire ou définitive** : ce travail est complexe, et il se peut que certaines questions restent sans réponse. Cela est normal et fait partie du processus d'apprentissage.

- **Attribuer les meilleures intentions aux autres participants, sans négliger l'incidence possible.**

Évaluation

Les membres seront invités à répondre à un court sondage à la fin de chaque réunion et à participer à une évaluation annuelle des activités de la CdP. Ces commentaires aideront le personnel du FMV à adapter la CdP pour qu'elle réponde aux besoins des membres et à rendre compte de l'efficacité des activités de renforcement des capacités du FMV liées à l'initiative LLAC. Ce mandat sera mis à jour périodiquement sur la base des commentaires des membres.

Devenir membre

Pour profiter pleinement des possibilités d'apprentissage entre pairs et de réseautage offertes par cette initiative, il est préférable d'y participer dès son lancement en février. Par conséquent, le personnel municipal et les élus qui souhaitent se joindre à la CdP sont invités à soumettre leur [formulaire d'inscription](#) avant le **vendredi 24 janvier 2025 à 17 h (HE)**, afin d'être en mesure de participer à l'ensemble des réunions qui auront lieu pendant l'année. Les inscriptions après cette date seront tout de même acceptées, mais nous demandons aux membres d'assister à un minimum de quatre réunions au cours de l'année. Pour cette raison, les personnes qui soumettront une demande après la réunion de juin 2025 seront invitées à s'inscrire l'année suivante.

Veillez noter que les membres seront acceptés selon le principe du premier arrivé, premier servi. La sélection pourrait également tenir compte de la répartition géographique des municipalités. La CdP sera gérée en tenant compte des principes de Réconciliation, d'équité, d'inclusion et de lutte contre le racisme.

Pour toute question, veuillez envoyer un courriel à Émilie Campbell-Renaud, conseillère en renforcement des capacités, Programme d'adaptation • Fonds municipal vert : ecrenaud@fcm.ca.